

# Organisation internationale de la francophonie



([source](#))

Depuis 1970 et la création de l'agence de coopération culturelle et technique (ACCT) – devenue aujourd'hui l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) – les francophones peuvent s'appuyer sur un dispositif institutionnel voué à promouvoir la langue française et les relations de coopération entre les 84 États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF.

Ce dispositif est fixé par la Charte de la Francophonie adoptée en 1997 au Sommet de Hanoi (Vietnam) et révisée par la Conférence ministérielle en 2005 à Antananarivo (Madagascar) :

- Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement – le Sommet de la Francophonie –, qui se réunit tous les deux ans, est la plus haute des instances politiques décisionnelles.
- Le Secrétaire général de la Francophonie est la clé de voûte de ce dispositif. Abdou Diouf, ancien Président de la République du Sénégal, occupe cette fonction depuis 2003,.
- L'Organisation internationale de la Francophonie met en œuvre la coopération multilatérale francophone au côté de quatre opérateurs :

l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) TV5Monde, la chaîne internationale de télévision l'Association internationale des maires francophones (AIMF) l'Université Senghor d'Alexandrie

La Francophonie dispose aussi d'un organe consultatif : l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

# Objectifs

Les objectifs de la Francophonie sont consignés dans sa [Charte](#)

- instauration et développement de la démocratie
- prévention, gestion et règlement des conflits, et soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme
- intensification du dialogue des cultures et des civilisations
- rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle
- renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies
- promotion de l'éducation et de la formation.

# Missions

Les missions de la Francophonie sont définies dans un [Cadre stratégique](#) :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- Développer la coopération au service du développement durable

Une attention particulière est accordée aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux TIC.